

DEPARTEMENT
Moselle
CANTON
FREYMING-MERLEBACH
COMMUNE
FREYMING-MERLEBACH

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/11

ARRETE

PORTANT ABROGATION DE LA CREATION D'UNE SOUS-REGIE DE RECETTES ET DE LA NOMINATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE

Le Maire,

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22

Vu l'ordonnance N° 2022-408 du 23 mars 2022 sur le régime de responsabilité des gestionnaires publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R. 1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes et d'avances,

Vu l'arrêté N° 2019/66 du 10 octobre 2019 portant création d'une régie de recettes relatives aux locations des salles polyvalentes propriétés de la Ville ;

Vu l'arrêté 2019/82 du 25 octobre 2019 portant création d'une sous-régie de recettes relatives aux locations des salles polyvalentes propriétés de la Ville ;

Vu l'arrêté 2019/83 du 25 octobre 2019 portant nomination du régisseur titulaire de la sous-régie de recettes relatives aux locations des salles polyvalentes propriétés de la Ville ;

CONSIDERANT que la sous-régie de recettes relatives aux locations des salles polyvalentes propriétés de la Ville, instaurée par l'article 6 de l'arrêté N° 2019/66, n'est plus nécessaire à la gestion des salles polyvalentes de la Ville ;

ARRETE

Article 1er :

Le présent arrêté abroge les arrêtés 2019/82 portant création d'une sous-régie de recettes relatives aux locations des salles polyvalentes propriétés de la Ville et l'arrêté 2019/83 portant nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la sous-régie de recettes relatives aux locations des salles polyvalentes propriétés de la Ville ;

Article 2 :

Le présent arrêté modifie l'arrêté N° 2019/66 du 10 octobre 2019 portant création d'une régie de recettes relatives aux locations des salles polyvalentes propriétés

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20230307-2023-A11-AR
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

de la Ville et supprime l'article 6 dudit arrêté qui prévoit la création d'une sous-régie de recettes relatives aux locations des salles polyvalentes propriétés de la Ville ;

Article 3 : Il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de Mme BLAES Helin et aux fonctions de mandataire suppléant de Mme STUKOWNIK Laetitia ;

Article 4 : Mme la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, transmis à la trésorerie de Saint Avold, transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et affiché en Mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à Freyming-Merlebach,

Le *7 mars* 2023

Le Maire
Pierre LANG

Affiché en Mairie le *7 mars 2023*
pour une durée minimum de 2 mois

The image shows a blue circular official seal of the commune of Freyming-Merlebach. The seal contains the text 'LE FREYMING MERLEBACH' around the top and '(Moselle)' at the bottom. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Lang'.